



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY CONCOURS COMMUN EXTERNE ET INTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE SESSION 2025

I. Conditions d'inscription

Elles sont contenues dans le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat.

II. Données statistiques

Postes attribués et ministères participants :

Cette année quatre ministères participent au concours commun en externe de Secrétaire Administratif de classe normale : l'Education Nationale, l'Intérieur, le Développement Durable et la Justice.

Pour le concours interne trois ministères offrent des postes, l'Agriculture, l'Education Nationale et le Développement Durable.

Ci-dessous, le récapitulatif des postes offerts dans l'académie durant les dernières sessions.

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
INTERNE	5	5	2	2	6	1	3	3	5
EXTERNE	5	6	5	3	7	7	4	4	4
TOTAL	10	11	7	5	13	8	7	7	9

Concernant la session 2025, 10 postes sont proposés par les 2 ministères participants selon la répartition suivante :

NOMBRE DE POSTES	Education Nationale	Intérieur	TOTAL
INTERNE	2	3	5
EXTERNE	1	4	5



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Statistiques d'inscription :

	Interne	Externe
Session 2025	74 inscrits	125 inscrits
	42 présents	64 présents
Session 2024	66 inscrits	115 inscrits
	49 présents	66 présents
Session 2023	64 inscrits	96 inscrits
	31 présents	43 présents
Session 2022	54 inscrits	146 inscrits
	32 présents	41 présents
Session 2021	76 inscrits	168 inscrits
	46 présents	72 présents

Statistiques générales :

SA COMMUN 2025	INTERNE	EXTERNE
Nombre de postes	5	5
Nombre d'inscrits	74	125
Nombre présents écrit	42	64
Nombre admissibles	16	20
Nombre présent oral	16	18
Nombre admis LP	5	5
Nombre admis LC	5	5

Le seuil d'admissibilité au concours interne a été fixé à **34.5/60** soit à **11.5/20**. A titre de comparaison il été fixé à 33/60 soit 13/20 en 2024, 39/60 soit 13/20 en 2023 et à 33/60 soit 11/20 en 2022.

Pour le concours externe, le seuil a été fixé à **61.76/100** soit une note de **12.352/20**.

Ces résultats sont à peine plus élevés que ceux des deux dernières sessions : 60/120 et 12/20 en 2024, 55.5/100 soit 11.10/20 en 2023 et pour 2022 : 53.5/100, soit une note de 10.7/20.



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En ce qui concerne la phase d'admission :

Pour le concours interne : 56,76 % des candidats inscrits se sont présentés à l'épreuve écrite contre 49 % en 2024 et 59.25% en 2022.

16 candidats ont été déclarés admissibles, soit 38,10 % des présents, 5 candidats sont admis sur liste principale soit 31,25 % des présents admissibles (38,46 % en 2024 et 15,38 % en 2023) et 4 candidats en liste complémentaire.

Concernant le concours externe : 51,20 % des candidats inscrits étaient présents aux épreuves écrites (57 % en 2024, et 45 % en 2023). Sur les 64 candidats présents, 20 ont été déclarés admissibles, soit 31,25 % des présents pour 30 % des présents en 2024.

A l'issue des épreuves orales, 5 candidats ont été déclarés admis sur liste principale, soit 25 % des admissibles. En comparaison ils étaient 33,33 % des admissibles en 2024 et 19,05 % en 2023. 6 candidats sont sur la liste complémentaire.

III. Les épreuves et commentaires du jury

1. Epreuves écrites d'admissibilité

a) Le déroulement des épreuves

L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues précise en son article 1^{er} :

« **Le concours externe** (...) comporte deux épreuves écrites (...)

Les épreuves écrites sont les suivantes :

1° Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages ;

2° Une épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- gestion des ressources humaines dans les organisations ;*
- comptabilité et finance ;*
- problèmes économiques et sociaux ;*
- enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.*



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (durée : trois heures ; coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option).

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions. Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

*L'article 2 précise pour le **concours interne** : « L'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).*

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages. »

b) conseils aux candidats pour ces épreuves

1^{ère} épreuve écrite : cas pratique (épreuve unique pour l'interne, épreuve n° 1 pour l'externe, sujet identique)

Le seuil d'admissibilité a été fixé à **11.50/20 à l'interne** (contre 12,13 en 2024, 13/20 en 2023, 11 en 2022, 11,75 en 2021, et 13,63 en 2020) et à **12,352 à l'externe** (contre 13,35 en 2024, 11,10 en 2023, 10,7/20 en 2022, 11/20 en 2021, et 13/20 en 2020).

Les copies de cas pratique ont été corrigées sans distinction des concours interne ou externe.

Le plan était clairement indiqué dans l'intitulé, la plupart des candidats l'ont respecté.

Le formalisme attendu et la méthodologie de la note étaient dans l'ensemble respectés par la majorité des copies.

Cependant beaucoup de copies sont restées très moyennes, en effet les candidats ont survolé le sujet et sont restés imprécis, certains documents étaient abordés vraiment trop succinctement. Un manque de clarté caractérise un certain nombre de devoirs et certaines tournures de phrases étaient trop familières.

Certains candidats ont rendu un travail inachevé, ou vraiment peu satisfaisant avec notamment une succession de « copier-coller » ou de résumés de documents.

Les meilleures copies se sont vraiment détachées du lot tant par leur présentation, leur rédaction que par leurs précisions, il s'agissait d'un travail de qualité.



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les meilleures copies du cas pratique comportaient :

- sur le fond : une compréhension de la thématique du sujet, une capacité de synthèse et de contextualisation ;
- sur la forme : des phrases courtes, un vocabulaire précis, une introduction, un plan apparent et complet (introduction, développement de l'argumentaire), des transitions, une orthographe correcte, une syntaxe juste et une écriture lisible.

* cas pratique :

Le sujet complexe ayant entraîné :

- des devoirs incomplets par rapport aux réponses attendues
- un manque de temps pour terminer le devoir

Globalement le sujet et ses attendus ont été compris par l'ensemble des candidats (peu de HS ou de contre sens)

C'est l'exhaustivité des éléments attendus qui a permis de distinguer les copies.

Globalement la forme d'une note administrative est respectée en revanche le style impersonnel n'est pas toujours utilisé.

2^{ème} épreuve écrite d'admissibilité du concours externe : questions

Les meilleures copies de questions à réponses courtes et épreuves à options comportaient :

- une structuration des réponses
- des réponses précises sur l'épreuve à option choisie
- des réponses objectives et neutres, étayées par des exemples pertinents

Concernant les copies SA externe problèmes économiques et sociaux, comptabilité et finance, il a été constaté que le sujet était souvent traité de manière succincte et/ou incomplète, quelques-unes étaient inachevées.

Un manque de précision a également été relevé sur certaines copies.

2. Epreuves orales d'admission

a) Le déroulement des épreuves

Concours interne :

Arrêté du 25 juin 2009 : « (...) L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité. »

Concours externe :

Arrêté du 25 juin 2009 « (...) L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes; coefficient 4).

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours. »

b) conseils aux candidats pour ces épreuves

- Concours interne :

RAEP

Le jury rappelle qu'il est pertinent de mettre en valeur des activités personnelles, une pratique sportive ou culturelle, un engagement associatif, en les liant aux aptitudes attendues de la part d'un SACN. En revanche, il n'est pas nécessaire de joindre tous ses diplômes (scolaires, militaires...) sans les rapprocher de compétences acquises et/ou développées.



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation

Beaucoup de candidats n'ont pas utilisé les 10 minutes de présentation (entre 5 et 7min30 pour la plupart). La forme des présentations a été généralement peu originale. Il est préférable de ne pas reprendre les éléments du RAEP. S'il convient de préparer sa présentation, l'expression pare cœur comme l'improvisation peuvent être mal perçues.

Entretien

Le jury s'est attaché à évaluer lors de l'entretien l'adaptabilité de chaque candidat aux environnements proposés (Education nationale et Intérieur).

Les connaissances budgétaires et financières sont souvent fragiles de même que le positionnement d'un SAENES.

Le jury a déploré le manque d'intérêt par rapport à l'environnement professionnel dans lequel les candidats sont susceptibles d'être affectés à l'issue du concours.

Certains candidats se sont détachés par une présentation efficace, des connaissances assurées et des réponses pertinentes permettant ainsi un réel échange avec le jury.

Dans l'ensemble, le jury constate des prestations très inégales avec des candidats bien préparés et d'autres non.

Certains candidats n'utilisent pas l'intégralité des 10 minutes imparties pour la présentation.

Lors des échanges, le jury constate que certains candidats ne se sont pas suffisamment renseignés sur les Ministères d'accueil, ce qui induit une méconnaissance des métiers qui y sont proposés.

Le jury a particulièrement apprécié les présentations structurées ainsi que la capacité des candidats à se projeter dans une administration différente de la sienne tout en faisant valoir ses compétences. C'est ce qui a conduit à les départager.

- Concours externe :

Les membres du jury pour le concours externe de secrétaire administratif de classe normale ont noté le bon niveau affiché par les candidats, leur motivation à intégrer la fonction publique et à y exercer une carrière.

Sur le texte, ont été valorisés les candidats qui ont effectué une présentation structurée avec introduction, présentation de la problématique et annonce de plan. Le plan attendu était en général de dégager, dans une première partie, la problématique de l'article en citant certaines données du texte. Des connaissances personnelles sur le sujet étaient également la bienvenue.



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La seconde partie résidait dans l'avis, argumenté et étayé, du candidat. De manière générale, tous les candidats n'ont pas tenu 10 minutes, comme prévu par le texte, mais cela n'a pas été retenu dans l'appréciation de la prestation du candidat. Le jury appelle à faire attention à utiliser un langage administratif, certaines présentations ayant ressemblé à des discussions « de comptoir ».

Sur les questions, le jury a sanctionné, dans ses notes, les candidats n'étant pas en capacité d'apporter des connaissances sur les ministères offrant des postes en sortie de concours. Par exemple, des candidats occupant déjà un poste au ministère de l'Intérieur n'ont pas été en capacité de citer l'organisation du ministère de l'Éducation nationale et d'expliquer les missions d'un secrétaire général d'EPL. L'inverse est également vrai. Cela a été perçu comme un manque d'intérêt et d'ouverture d'esprit pour un environnement de travail autre que celui déjà connu.

A l'inverse, ont été valorisés les candidats ayant été en capacité de parler des deux ministères et des postes offerts en sortie de concours.

Le jury recommande donc aux futurs candidats préparatoires de maîtriser les missions de tous les ministères offrant des postes l'année du concours.

Sur les mises en situation, et notamment de management, la plupart des candidats ont donné satisfaction dans leurs réponses en indiquant que le management consistait à faire preuve de bienveillance mais également de fermeté. Il était attendu des candidats qu'ils maîtrisent, dans les outils de management, l'évaluation, la fiche de poste et le complément indemnitaire annuel.

Il est également attendu des candidats qu'ils aient construit un projet professionnel. A la question des motivations pour intégrer la fonction publique, certains candidats n'ont pas été en capacité de répondre ou ont répondu qu'ils souhaitaient percevoir un traitement.